



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### Délibération N°2024/29

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le 28/11/2024, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM. CARRERE F., BARON P., BOURDEAU P., CASSAGNE A., LOUBERE Ch., CAZEAUX H., DUFAU B., LARRAZET Y.

Mmes BARROUILLET M.P., BATS C., BERGES G., DEYRIS G., DUPONT N.,

Était Excusée : Mme SAINT-AUBIN FREARD N. donne pouvoir à BOURDEAU P.

\*\*\*\*\*

**Objet :** Intégration des voies et équipements collectifs du lotissement « Le Pradet » dans le domaine public.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au dépôt du permis d'aménager, déposé le 02 mai 2019 en mairie par Mme Chave Marie Huguette, sous le numéro PA04006119F0001, les travaux du lotissement « Le Pradet » à usage d'habitation sont aujourd'hui terminés.

L'Association Syndicale Libre du lotissement « Le Pradet », représentée par M. Pierre MORDRET, demande la rétrocession de ces espaces communs (voirie, éclairage public, assainissement, adduction d'eau potable, espaces verts, collecte des ordures ménagères) dans le domaine public communal.

La totalité des équipements communs mis en place étant conformes aux prescriptions des gestionnaires et concessionnaires, M. le Maire propose à l'assemblée d'intégrer ces équipements au domaine public.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'intégration des voies et équipements collectifs du lotissement « Le Pradet » dans le domaine public,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
CARRERE Frédéric

Le Secrétaire de séance,  
DUFAU Bertrand

